■ Régions • Auvergne-Rhône-Alpes • Bourgogne-Franche-Comté • Centre-Val de Loire • Nouvelle-Aquitaine • Occitanie • Pays de la Loire ■ Départements • Allier • Ardèche • Cher • Creuse • Indre-et-Loire • Loir-et-Cher • Loire • Haute-Loire • Loire-Atlantique • Loiret • Lozère • Maine-et-Loire • Nièvre • Puy-de-Dôme • Saône-et-Loire • Haute-Vienne ■ Villes, Agglos et Métropoles • Agglomération de Nevers • Angers Loire Métropole • Blois • Bourges • CARENE • Châteauroux • Clermont Auvergne Métropole • CARENE • Limoges • Montluçon • Moulins Communauté • Nantes Métropole • Orléans • Roannais Agglomération • Saint-Etienne-Métropole • Riom Limagne et Volcans • Saumur Val de Loire • Tours Métropole Val de Loire • Vichy Communauté • Vierzon ■ SICALA • Allier • Cher • Indre-et-Loire • Haute-Loire • Maine-et-Loire • Nièvre • Saône-et-Loire

ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE

Mise en œuvre de la SLGRI
PAPI « Vals Authion Loire »

Pré-Comité de Pilotage – 16 Novembre 2017
Saint-Martin-de-la-Place

Cette action d'appui est cofinancée par l'Union européenne.
L'Europe s'engage dans le bassin de la Loire avec les fonds européen de développement régional.

L'EUROPE s'engage sur le bassin de la Loire avec le FEDER

ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE

1. TRI Angers-Authion-Saumur : la SLGRI et les 2 secteurs

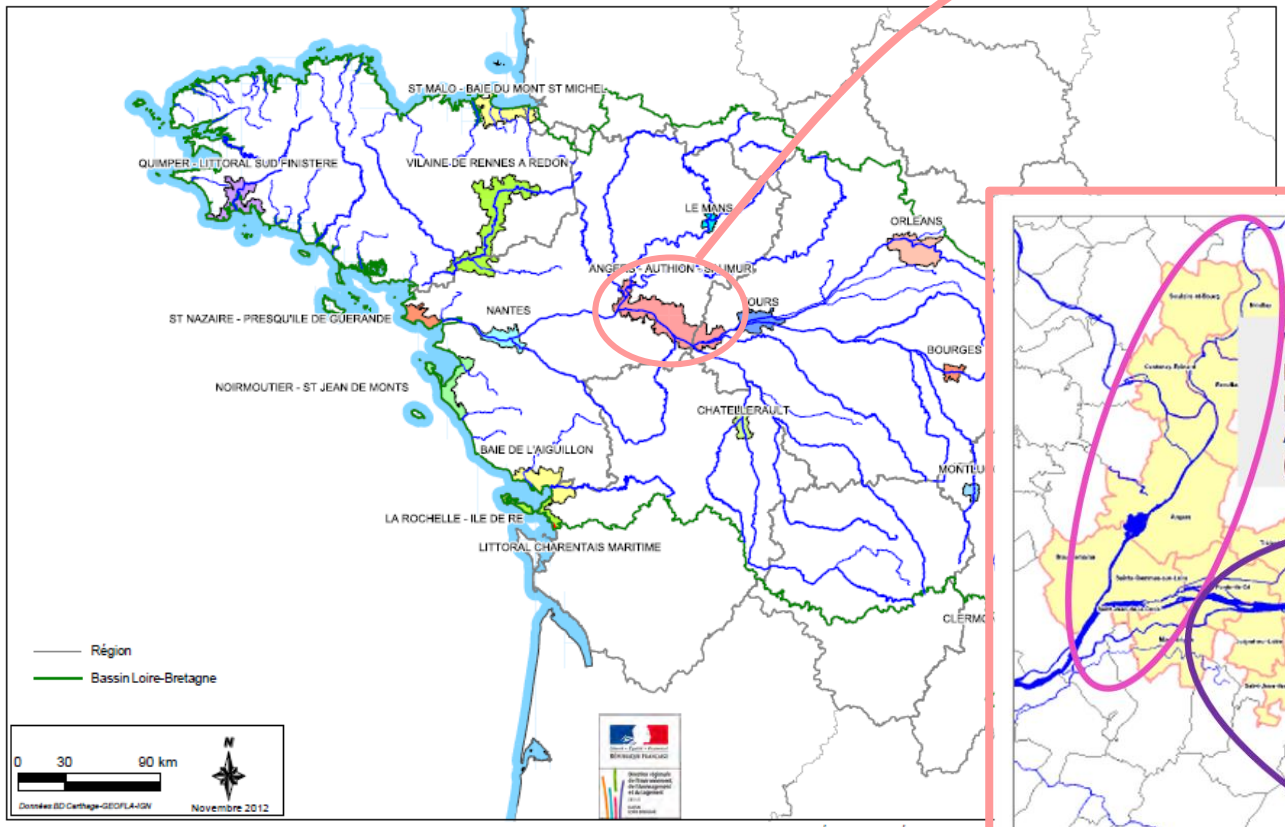

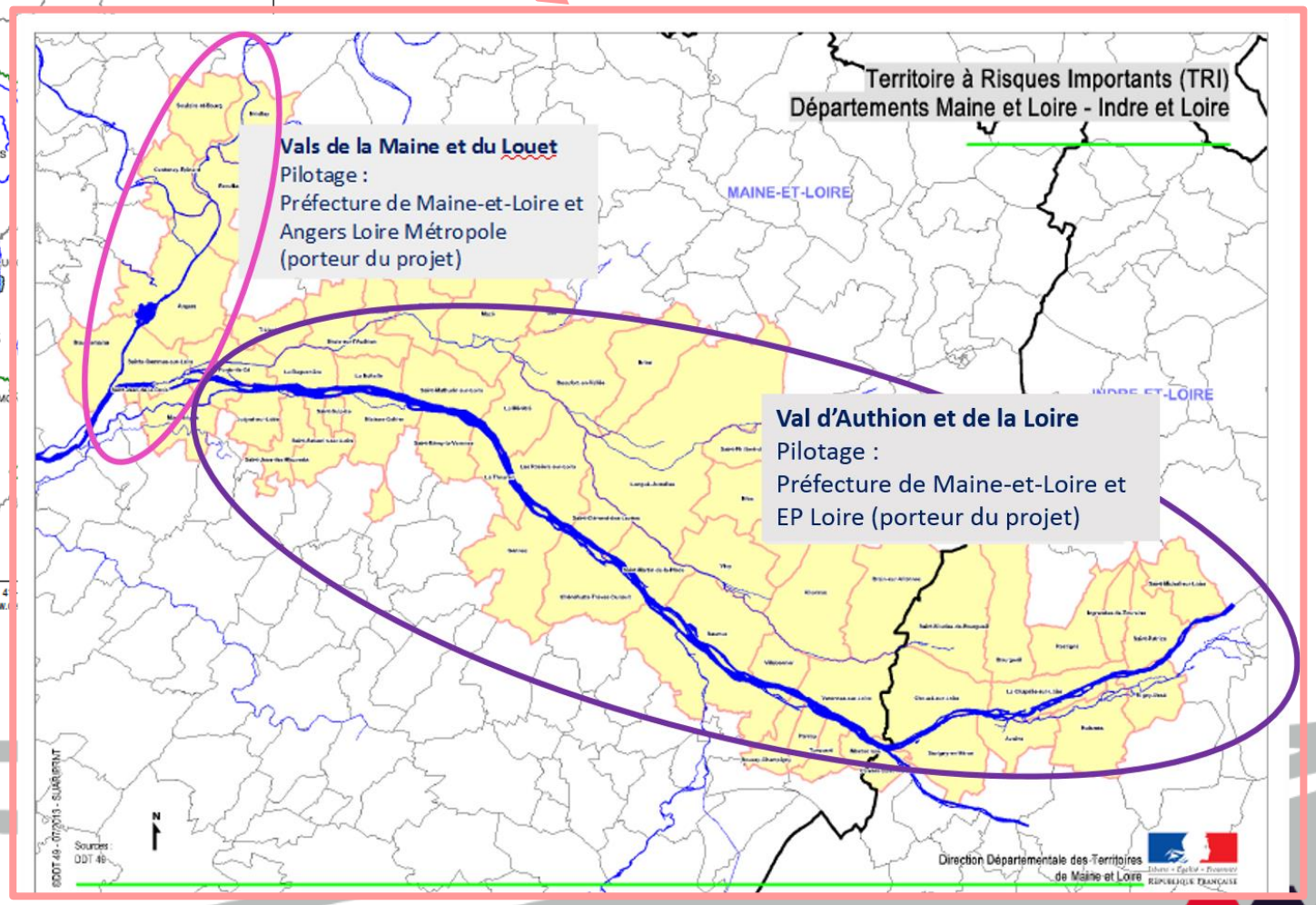

1. TRI Angers-Authion-Saumur : étapes clefs d'élaboration et de validation de la SLGRI

2013

- **1ère conférence des acteurs**
- Arrêté du Préfet de Bassin : Approbation de la cartographie

2014

- **2ième conférence des acteurs**
- **1er COPIL** : Désignation du porteur de projet (EP Loire)

2015

- Arrêté conjoint des Préfets 37 et 49 : Gouvernance de la SLGRI

2016

- **2ième COPIL** : Validation du diagnostic de territoire
- Envoi d'un questionnaire
- Groupes de travail thématiques
- **3ième COPIL** : Validation programme d'actions

2017

- **3ième conférence des acteurs**
- Délibération pour le portage du PAPI par l'EP Loire
- **Commission inondation plan Loire** : avis favorable du Préfet de Bassin
- Approbation de la SLGRI par arrêté conjoint des Préfets d'Indre-et-Loire et de Maine-et-Loire

Phase de concertation et de travail avec les acteurs du territoire

Déclinaison opérationnelle de la SLGRI
Contractualisation PAPI

3ième conférence des acteurs à Bagneux-Distré, le 24 janvier 2017 : validation de la SLGRI

2. De la SLGRI au PAPI d'intention

La **SLGRI** est une stratégie de réduction des conséquences dommageables des inondations pour un TRI :

- Elle est co-élaborée par les **collectivités territoriales** ou leurs groupements et l'Etat
- Elle comprend a minima :
  - Un diagnostic de territoire
  - Les cartes des surfaces inondables et risques associés
  - Des objectifs de réduction des risques
  - Des dispositions qui seront déclinées opération-nellement par des programmes d'actions
- Elle doit traiter a minima de 4 volets :
  - La réduction de la vulnérabilité
  - L'unification de la maitrise d'ouvrage et gestion des ouvrages
  - La communication
  - La gestion de crise
- Elle est mise à jour et mise en œuvre selon un cycle de 6 ans

Le **PAPI** est un **programme labellisé** (sur ou hors TRI), basé sur un **cahier des charges** qui promeut une **gestion intégrée** des risques d'inondation en vue de réduire leurs conséquences dommageables :

- Il est porté par les **collectivités territoriales** ou leurs groupements
- Il est un outil de **contractualisation** entre l'Etat et les collectivités qui **décline de façon opérationnelle les SLGRI**
- Le **dossier** de labellisation du **PAPI d'intention** comprend a minima :
  - Un diagnostic de territoire
  - Une stratégie
  - Un plan d'actions
- Il doit développer des actions sur 7 axes + l'axe « Animation » :
  - Axe 1 : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
  - Axe 2 : surveillance, prévision des crues et des inondations
  - Axe 3 : alerte et gestion de crise
  - Axe 4 : prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
  - Axe 5 : actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
  - Axe 6 : ralentissement des écoulements
  - Axe 7 : gestion des ouvrages de protection hydrauliques
- Il **préfigure un PAPI complet** qui permettra de mettre en œuvre des travaux sur les axes 6 et 7

2. De la SLGRI au PAPI d'intention : évolution du périmètre des « Vals d'Authion et de la Loire »

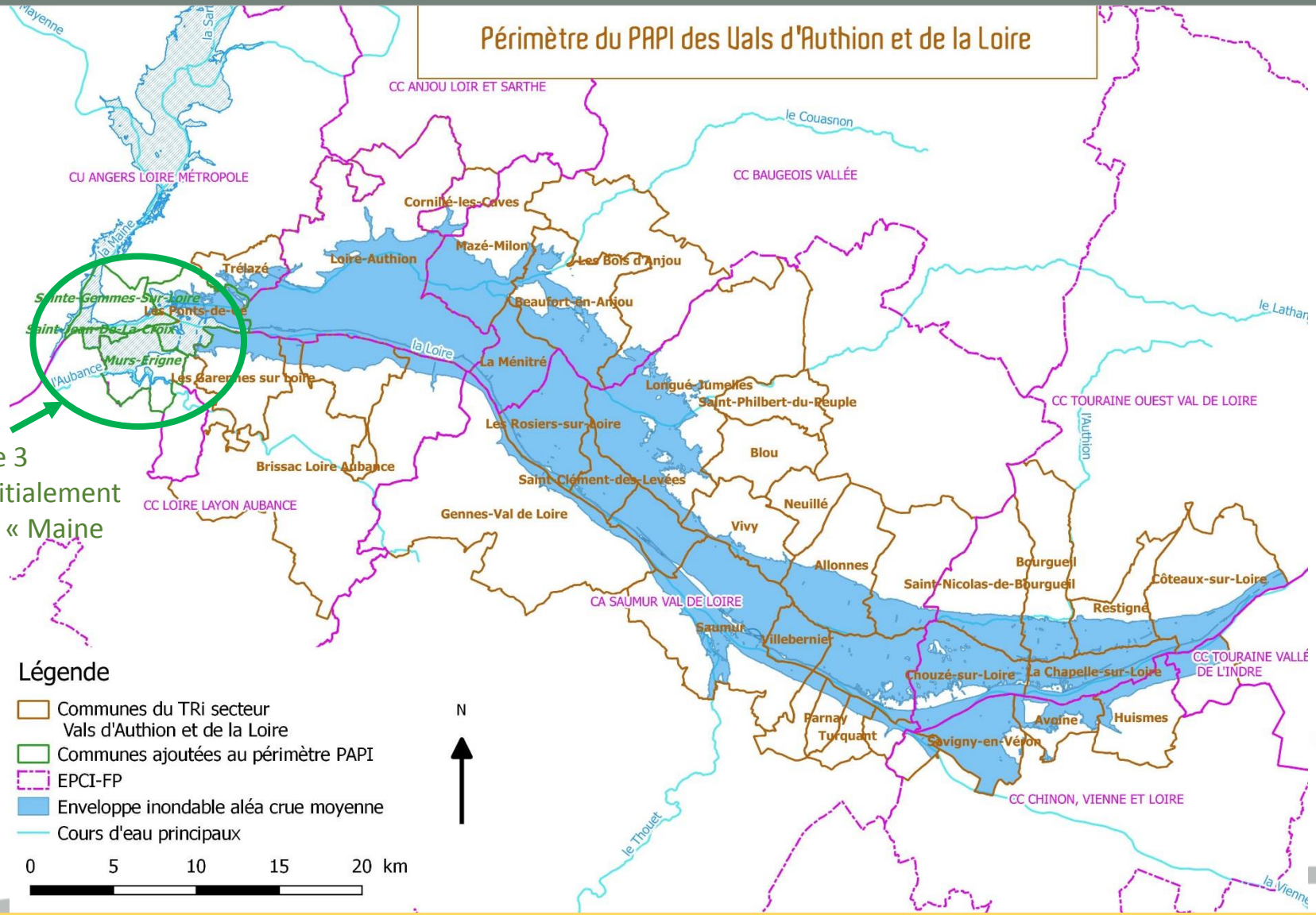

Intégration de 3 communes initialement sur le secteur « Maine Louet »

Ajustement de périmètre :

- Ajout de communes ligériennes : Les Ponts-de-Cé désormais comprise en totalité, Sainte-Gemmes-sur-Loire, Saint-Jean-de-la-Croix et Mûrs-Erigné

- Des problématiques d'ouvrages de protection mises en évidence au cours de l'élaboration des SLGRI et intégrées au PAPI d'intention

Soit 8 EPCI et 43 communes concernées

-> Un PAPI est une démarche à mener sur un bassin de risque cohérent, i.e. sur des territoires homogènes au regard de l'aléa
-> Le périmètre du bassin de risque doit intégrer les zones d'impact hydraulique et environnemental de l'ensemble des actions du programme

(Extraits cahier des charges PAPI 3)

3. Le PAPI d'Intention : possibilités de financement

Conditions et possibilités de financement :

- Sur les communes couvertes par un PPRN prescrit ou approuvé
- Pour les actions dont la maîtrise d'ouvrage est une collectivité territoriale

- 2 sources principales de cofinancement :
  - Fond de Prévention des Risques Majeurs (FPRNM ou fond Barnier) au titre du PAPI
  - Fond Européen de Développement Economique et Régional (FEDER) pour les TRI situés dans le périmètre d'un plan grand fleuve (Plan Loire)

- Subventions cumulables : taux maximum de subvention variable

FPRNM	FPRNM + FEDER
50%	80%

A préciser selon les types d'actions (et avec des cas particuliers : animation, actions Etat, actions d'alerte et gestion de crise)

- Nécessité de monter des dossiers spécifiques de demande de subventions FPRNM et FEDER

3. Le PAPI d'intention : préparation du dossier

- Déclaration d'intention
- Présentation du porteur de projet
- Présentation de la gouvernance du territoire
- Présentation de la gouvernance du PAPI d'intention
- Rappel de la stratégie locale de gestion du risque inondation
- Un plan d'actions, composé de 7 axes + axe « Animation »
  - Axe 0 : animation du PAPI
  - Axe 1 : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
  - Axe 2 : surveillance, prévision des crues et des inondations
  - Axe 3 : alerte et gestion de crise
  - Axe 4 : prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
  - Axe 5 : actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
  - Axe 6 : ralentissement des écoulements
  - Axe 7 : gestion des ouvrages de protection hydrauliques
- Plan de financement
- Planning de réalisation
- Lettres d'intention des maîtres d'ouvrages
- Lettres d'engagement des co-financeurs
- Projet de convention du PAPI d'intention

→ Transmise aux Préfets de bassin et de départements 37 et 49 - fin octobre 2017

Présentées lors du comité technique du 26 septembre 2017

Programme de la SLGRI a actualiser en fonction des « axes » et pour y inclure les études préalables au PAPI complet

En cours de réalisation

A produire / réaliser

3. Le PAPI d'intention : rétro-planning

Mise en œuvre du PAPI d'intention

Préparation du PAPI Complet

2018 | 2019 | 2020 | 2021

- **Janvier : COPIL**
- **Mars : dépôt du dossier**
- **21 juin : Commission inondation plan Loire**
- **Septembre : labélisation**

Réalisation des études / des actions

Réunions du Cotech périodicité en fonction de l'avancement : 2 à 3 fois/an

Réunions du COPIL périodicité en fonction de l'avancement : 1 à 2 fois/an

Fin année : réunion bilan

Bilan à mi-parcours :

Préparation du dossier de PAPI complet au fur et à mesure de l'achèvement des études complémentaires

- Dépôt du dossier PAPI complet
- Commission Mixte inondation
- Labélisation PAPI

3. Le PAPI d'intention : la gouvernance du projet

- **Portage et animation** : EP Loire
  - ➔*1 ETP affecté à cette mission*

- ✓ Réalise et dépose le dossier PAPI en vue de la labellisation
- ✓ Anime les réunions, suit l'avancement des actions, mobilise les maîtres d'ouvrage et facilite le montage des dossiers de demandes de subventions
- ✓ Fait le lien avec le PAPI « Maine-Louet » (coordination)

Instances	Rôle
Comité technique services techniques des : • EPCI-FP • Financeurs & maîtres d'ouvrage • Services de l'ETAT • Services gestion de crise • Syndicats de bassin • SAGE	✓ Permet de faire des points d'avancement réguliers des actions en cours ✓ Propose les orientations en vue du comité de pilotage ✓ Des réunions thématiques ou géographiques pourraient être mises en place dans certains cas particuliers → Se réunit 2 à 3 fois par an
Comité de pilotage • Membres du **Comité technique et élus** • Conseils Départementaux • Conseils Régionaux	✓ S'assure de l'avancement des différentes composantes du programme d'actions ✓ Veille au maintien de la cohérence du programme dans les différentes étapes annuelles de sa mise en œuvre ✓ Examine et approuve les nouvelles orientations stratégiques → Se réunit 1 fois par an
Comité de suivi (comité de pilotage élargi) • Membres du comité de pilotage • Associations • Communes* • Gestionnaire de réseaux* • Chambres consulaires*	✓ Informe des actions en cours, des réalisations et de leurs impacts ✓ Fait le lien avec l'ensemble des acteurs du territoire → Se réunit 1 fois par an

*si ni maîtres d'ouvrage ni financeurs

3. Le PAPI d'intention : le programme d'actions

Axe PAPI	Intitulé de l'action	Maître Ouvrage	Coût estimé	Financements potentiels maximum
0 - Animation	Portage et animation du PAPI	EP Loire	60 000 €/ an	40% BOP 181 (dépenses éligibles : salaires et charges) 50% FEDER (dépenses éligibles : salaires, charges, frais fonctionnement, frais déplacement)

3. Le PAPI d'intention : le programme d'actions

Axe PAPI	Intitulé de l'action	Maître Ouvrage	Coût estimé	Financements potentiels maximum
Axe 1 – Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	Réalisation de la mise à jour des DICRIM (intégrant le risque spécifique des ouvrages de protection le cas échéant), leur homogénéisation et leur transformation en un outil de communication	Communes / EPCI	10 000 €	30% FPRNM + 50% FEDER ou 50% FPRNM <u>Conditions d'éligibilité</u> : Collectivité maître d'ouvrage et communes couvertes par un PPRI
	Mettre à jour le recensement et le calage(IGN 69) des repères de crue et des échelles limnimétriques ; compléter l'existant et implanter de nouveaux éléments	Communes/EPCI/syndicat (SMABAA)	80 000 €	
	Etablir et appliquer un plan de gestion sur le réseau stratégique de cours d'eau du TRI situés sur le bassin de l'Authion	SMBAA	Communication : 20 000 € étude plan de gestion : 50 000 €	
	Elaborer un plan de communication sur tout ou partie du territoire / au sein d'un EPCI pour définir les objectifs à atteindre, les cibles prioritaires et les moyens / vecteurs à privilégier	EPCI / EP Loire / structure porteuse de SAGE	20 000 €	
	Développer des campagnes de communication et d'informations auprès des acteurs du logement sur le risque inondation, les obligations et les mesures visant la réduction de la vulnérabilité de l'habitat	Etat / EPCI / Communes / Autres ?	20 000 €	
	Initier et développer des actions de communication et sensibilisation / des projets pédagogiques autour du cycle de l'eau et des inondations auprès des Etablissements scolaires	CR/CD/Communes	40 000 €	
	Organiser des journées de sensibilisation et de formation aux élus et fonctionnaires sur le risque inondation en général, sa prise en compte dans l'aménagement du territoire	CNFPT / AMF	15 000 €	
	Formation des techniciens futurs gestionnaires de digues	Etat /EP Loire/ CNFPT/ Autres ?	3 000 € / formation	
	Former les acteurs de l'urbanisme et de la construction au risque d'inondation	EPCI/ Communes / Chambres Métiers/ CAUE / Agence urbanisme / ADIL / Autres ?	30 000 €	

3. Le PAPI d'intention : le programme d'actions

Axe PAPI	Intitulé de l'action	Maître Ouvrage	Coût estimé	Financements potentiels maximum
Axe 1 – Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	Amélioration de la connaissance du fonctionnement du bassin versant (zones d'expansion des crues, cours d'eau, fossés et zones humides)	Structures porteuses SAGE ou contrats opérationnels / EP Loire	-	
	Mise en place d'actions de communication innovantes auprès de la population	A définir	30 000 €	30% FPRNM + 50% FEDER ou 50% FPRNM Conditions d'éligibilité : Collectivité maître d'ouvrage et communes couvertes par un PPRI
	Affiner les cartes du TRI en fonction de la connaissance	Etat	-	-
Axe 2 – Surveillance, prévision des crues et des inondations				

3. Le PAPI d'intention : le programme d'actions

Axe PAPI	Intitulé de l'action	Maître Ouvrage	Coût estimé	Financements potentiels maximum
Axe 3 – Alerte et gestion de crise	Communiquer et diffuser la trame opérationnelle du volet gestion de crise des PCS développée par le SDIS et la Préfecture 49	SDIS et Préfecture	-	-
	Réviser et mettre à jour les PCS en utilisant la trame opérationnelle développer par le SDIS et la Préfecture 49	Communes	-	-
	Coordonner les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) au sein des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)	EPCI	20 000 € / EPCI	-
	Réaliser des exercices de gestion de crise réguliers à différentes échelles	Communes / EPCI / Préfecture	-	-
	Etablir des Plans de Continuité d'Activité Inondation. Pour des PCA au **niveau intercommunal**, ceux-ci intégreront la réalisation d'un **plan intercommunal de sauvegarde (PICS)** et/ou l'analyse et la mise en cohérence des moyens mobilisables dans les plans communaux de sauvegarde (PCS) des communes de l'EPCI. Ce PCA sera l'occasion **de promouvoir le plan familial de mise en sécurité** (PFMS) auprès des agents. En fonction des services ciblés dans le PCA, le recensement et la mise à jour des Plans Bleus/Blancs et Particulier de Mise en Sureté (PPMS) pourront être intégrés.	Collectivités/EP Loire	50 000 €	50% FEDER Conditions : Collectivité maîtres d'ouvrages et acteurs économiques
	Recensement et mise à jour des Plans bleus, Plans Blancs et Plans Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS)	Chefs/Directeurs Etablissement	3 000 € / plan	
	Mener une réflexion sur la gestion des cheptels en temps d'inondation	Chambre Agriculture	50 000 €	50% FEDER
	Organiser un retour d'expérience systématique après chaque situation de crise	Communes / EPCI	-	
	Organiser la communication entre gestionnaires réseaux et collectivités	EP Loire	-	

3. Le PAPI d’intention : le programme d’actions

Axe PAPI	Intitulé de l’action	Maître Ouvrage	Coût estimé	Financements potentiels maximum
Axe 4 - Prise en compte du risque inondation dans l’urbanisme	Mieux partager les connaissances du risque et clarifier l’articulation des documents liés aux risques avec les documents d’urbanisme	EPCI - Etat	-	-
	Mettre en œuvre la révision des PPRI sur le TRI en intégrant les dispositions du PGRI	Etat	-	-
	Mener une réflexion commune autour des projets d'aménagements ou de construction, de réhabilitation dans les zones inondables constructibles	EPCI / EP Loire	50 000 €	-

3. Le PAPI d'intention : le programme d'actions

Axe PAPI	Intitulé de l'action	Maître Ouvrage	Coût estimé	Financements potentiels maximum
Axe 5 - actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	Promouvoir la réduction de la vulnérabilité	EPCI / EP Loire	-	
	Mettre en œuvre des actions de réduction de la vulnérabilité des logements	EPCI / Communes	Animation sur 1an : 6 000€ Diagnostic : 500 € (objectif : 100 diag)	Etudes : 30% FPRNM + 50% FEDER
			Travaux	40% FPRNM particuliers (PPRI mesures obligatoires)
	Mettre en œuvre des actions de réduction de la vulnérabilité des activités économiques	EP Loire / Autres ?	Animation sur 1an : 20 000€	20% FPRNM + 50% FEDER / Conditions : Entreprises < 20 salariés (si ERP = entreprise) et Collectivités maître d'ouvrage
			Diagnostic : 3 000 € (objectif 20 diag)	Appui EP Loire : 50% FEDER + 50% Collectivité / conditions entreprises > 20 salariés Développement et mise à disposition d'un outil d'autodiagnostic en ligne
	Mettre en œuvre des actions de réduction de la vulnérabilité des ERP hors établissements publics	A définir	Diagnostic : 1 500 € (objectif 20 diag)	30% FPRNM + 50% FEDER Conditions : Entreprises < 20 salariés (si ERP = entreprise) et Collectivités maître d'ouvrage
	Mettre en œuvre des actions de réduction de la vulnérabilité dans les bâtiments, services publics et services utiles à la gestion de crise	Collectivités / Etat /SDIS	Diagnostic : 1 500 € (objectif 20)	Diagnostic : 30% FPRNM + 50% FEDER Conditions : Collectivité maître d'ouvrage Travaux : 20% FEDER services utiles gestion de crise
	Mettre en œuvre des actions de réduction de la vulnérabilité du patrimoine culturel*	Propriétaires/ Gestionnaires patrimoine		-

* Diagnostic accompagné par l'EP Loire jusqu'à fin 2017 puis mise à disposition d'un outil d'autodiagnostic

3. Le PAPI d'intention : le programme d'actions

Axe PAPI	Intitulé de l'action	Maître Ouvrage	Coût estimé	Financements potentiels maximum
Axe 5 - Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	Améliorer la connaissance sur la vulnérabilité des réseaux existants	Gestionnaires	15 000 € / gestionnaire	
	Améliorer la connaissance sur les interactions des impacts entre réseaux		10 000 € / gestionnaire	
	Améliorer la connaissance sur les réseaux d'Eaux pluviales urbaines		50 000 €/ EPCI	
	Prendre en compte l'enjeu inondation lors de l'installation de nouveaux réseaux ou de renouvellement		-	Travaux exemplaires ou emblématiques : 20% FEDER
	Améliorer la prise en compte de l'aléa inondation sur le fonctionnement des réseaux		-	
	Etudier les scénarios possibles de réaction pour la station d'eau potable des Ponts-de-Cé face au scénario extrême	ALM	20 000 €	Etudes : 30% FPRNM + 50% FEDER Travaux : 20% FEDER Conditions : Collectivité maître d'ouvrage
	Améliorer la connaissance sur les risques de pollution : recenser l'ensemble des activités polluantes constituer une base de données cartographiques à mettre à jour régulièrement - promouvoir la réduction de la vulnérabilité auprès de ces activités spécifiques	EPCI / EP Loire	50 000 € méthodologie + 3 000 € par diagnostic (objectif : 50 diag)	30% FPRNM + 50% FEDER

3. Le PAPI d’intention : le programme d’actions

Axe PAPI	Intitulé de l’action	Maître Ouvrage	Coût estimé	Financements potentiels maximum
Axe 6 - Gestion des écoulements	Réalisation le cas échéant de zonages pluviaux	EPCI		
	Etudes de restauration de zone d'expansion de crue sur le Lathan	SMBAA		30% FPRNM + 50% FEDER

3. Le PAPI d'intention : le programme d'actions

Axe PAPI	Intitulé de l'action	Maître Ouvrage	Coût estimé	Financements potentiels maximum
Axe 7 - Gestion des ouvrages de protection hydrauliques	Améliorer la connaissance de l'évolution du lit de la Loire	Etat / ALM / EP Loire ?	50 000 €	
	Amélioration de la connaissance relative **aux remblais non classés jouant potentiellement un rôle de protection** contre les inondations : étude hydraulique et topographique de determination du rôle de protection éventuel ; étude de diagnostic approfondi permettant d'aboutir soit à l'étude de dangers en vue du classement de l'ouvrage soit à la définition de mesures de neutralisation des remblais	Gestionnaires ouvrages*	En cours d'évaluation	50% FRPNM Conditions : Collectivités maître d'ouvrage
	Amélioration de la connaissance relative **aux systèmes d'endiguement classés ayant fait l'objet d'études de dangers** par la réalisation des études complémentaires nécessaires : étude topographique fine ; plan de gestion de la végétation ; diagnostic approfondi des ouvrages traversants ; plan global de fiabilisation des levées ...	Gestionnaires ouvrages*	En cours d'évaluation	50% FRPNM Conditions : Collectivités maître d'ouvrage
	Partager les résultats des études de Dangers avec communes, EPCI et syndicats, lorsqu'elles sont approuvées	Gestionnaires ouvrages*	-	
	Appui technique à la rédaction des protocoles de surveillance des ouvrages	Gestionnaires ouvrages*	10 000 €	50% FRPNM Conditions : Collectivités maître d'ouvrage
	Etablir des programmes de fiabilisation des systèmes d'endiguement	Gestionnaires ouvrages*	15 000 €/ programme	**Hors ouvrages domaniaux** Etudes : 50% FPRNM
	Réaliser les études ACB/AMC des systèmes d'endiguement	Gestionnaires ouvrages*	A définir	
	Mener une réflexion sur la surverse maîtrisée dans le val endigué	Etat	1 000 000 €	100% Etat – Plan Loire IV
	Réaliser l'entretien régulier des ouvrages	Gestionnaires ouvrages*	6 000 € / Km / an	-
	Réaliser l'entretien régulier du lit et sensibiliser à l'intérêt de réaliser l'entretien	Etat (DPF) / A définir hors DPF	-	DPF Loire - Etat - BOP 113

*EP Loire le cas échéant

3. Le PAPI d'intention : le calendrier de mise en œuvre

Axe	Action	2018				2019				2020			
0 - Animation	Portage et animation du PAPI												
Axe 1 – Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	Réaliser la mise à jour des DICRIM (intégrant le risque spécifique des ouvrages de protection le cas échéant), leur homogénéisation et leur transformation en un outil de communication												
	Mettre à jour le recensement et le calage (IGN 69) des repères de crue et des échelles limnimètriques ; compléter l'existant et implanter de nouveaux éléments												
	Etablir et appliquer un plan de gestion sur le réseau stratégique de cours d'eau du TRI Authion												
	Elaborer un plan de communication sur tout ou partie du territoire / au sein d'un EPCI pour définir les objectifs à atteindre, les cibles prioritaires et les moyens / vecteurs à privilégier												
	Développer des campagnes de communication et d'informations auprès des acteurs du logement sur le risque inondation, les obligations et les mesures visant la réduction de la vulnérabilité de l'habitat												
	Initier et développer des actions de communication et sensibilisation / des projets pédagogiques autour du cycle de l'eau et des inondations auprès des Etablissements scolaires												
	Organiser des journées de sensibilisation et de formation aux élus et fonctionnaires sur le risque inondation en général, sa prise en compte dans l'aménagement du territoire												
	Formation des techniciens futurs gestionnaires de digues												
	Former les acteurs de l'urbanisme et de la construction au risque d'inondation												
	Amélioration de la connaissance du fonctionnement du bassin versant (zones d'expansion des crues, cours d'eau, fossés et zones humides)												
	Affiner les cartes du TRI en fonction de la connaissance												

3. Le PAPI d'intention : le calendrier de mise en œuvre

Axe	Action	2018				2019				2020			
Axe 3 – Alerte et gestion de crise	Communiquer et diffuser la trame opérationnelle du volet gestion de crise des PCS développée par le SDIS et la Préfecture 49												
	Réviser et mettre à jour les PCS. Une trame opérationnelle développée par les services de l'Etat en Maine-et-Loire peut être utilisée.												
	Réaliser des exercices de gestion de crise réguliers à différentes échelles												
	Etablir des Plans de Continuité d'Activité Inondation. Pour des PCA au niveau intercommunal, ceux-ci intégreront la réalisation d'un plan intercommunal de sauvegarde (PICS) et/ou l'analyse et la mise en cohérence des moyens mobilisables dans les plans communaux de sauvegarde (PCS) des communes de l'EPCI. Ce PCA sera l'occasion de promouvoir le plan familial de mise en sécurité (PFMS) auprès des agents. En fonction des services ciblés dans le PCA, le recensement et la mise à jour des Plans Bleus/Blancs et Particulier de Mise en Sureté (PPMS) pourront être intégrés.												
	Coordonner les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) au sein des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)												
	Recensement et mise à jour des Plans bleus, Plans Blancs et Plans Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS)												
	Mener une réflexion sur la gestion des cheptels en temps d'inondation												
	Organiser un retour d'expérience systématique après chaque situation de crise												
	Organiser la communication entre gestionnaires réseaux et collectivités												

3. Le PAPI d'intention : le calendrier de mise en œuvre

Axe	Action	2018	2019	2020
Axe 4 : prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	Mieux partager les connaissances du risque et clarifier l'articulation des documents liés aux risques avec les documents d'urbanisme			
	Mettre en œuvre la révision des PPRI sur le TRI en intégrant les dispositions du PGRI			
	Mener une réflexion commune autour des projets d'aménagements ou de construction, de réhabilitation dans les zones inondables constructibles			
Axe 5 - actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	Promouvoir la réduction de la vulnérabilité			
	Mettre en œuvre des actions de réduction de la vulnérabilité des logements			
	Mettre en œuvre des actions de réduction de la vulnérabilité des activités économiques			
	Mettre en œuvre des actions de réduction de la vulnérabilité des ERP hors établissements publics			
	Mettre en œuvre des actions de réduction de la vulnérabilité dans les bâtiments, services publics et services utiles à la gestion de crise			
	Mettre en œuvre des actions de réduction de la vulnérabilité du patrimoine culturel			
	Améliorer la connaissance sur la vulnérabilité des réseaux existants			
	Améliorer la connaissance sur les interactions des impacts entre réseaux			
	Améliorer la connaissance sur les réseaux d'Eaux pluviales urbaines			
	Prendre en compte l'enjeu inondation lors de l'installation de nouveaux réseaux ou de renouvellement			
	Améliorer la prise en compte de l'aléa inondation sur le fonctionnement des réseaux			
	Etudier les scénarios possibles de réaction pour la station d'eau potable des Ponts-de-Cé face au scénario extrême			
	Améliorer la connaissance sur les risques de pollution : recenser l'ensemble des activités polluantes constituer une base de données cartographiques à mettre à jour régulièrement - promouvoir la réduction de la vulnérabilité auprès de ces activités spécifiques			

3. Le PAPI d'intention : le calendrier de mise en œuvre

Axe	Action	2018				2019				2020			
Axe 6 - Gestion des écoulements	Inventaire et réalisation le cas échéant des zonages pluviaux												
	Restauration de champs d'expansion de crue												
Axe 7 : gestion des ouvrages de protection hydrauliques	Amélioration de la connaissance relative aux remblais non classés jouant potentiellement un rôle de protection contre les inondations : étude hydraulique et topographique de détermination du rôle de protection éventuel ; étude de diagnostic approfondi permettant d'aboutir soit à l'étude de dangers en vue du classement de l'ouvrage soit à la définition de mesures de neutralisation des remblais												
	Amélioration de la connaissance relative aux systèmes d'endiguement classés ayant fait l'objet d'études de dangers par la réalisation des études complémentaires nécessaires : étude topographique fine ; plan de gestion de la végétation ; diagnostic approfondi des ouvrages traversants ; plan global de fiabilisation des levées ...												
	Améliorer la connaissance de l'évolution du lit de la Loire												
	Réaliser les études ACB/AMC des systèmes d'endiguement												
	Mener une réflexion sur la surverse maîtrisée dans le val endigué												
	Partager les résultats des études de Dangers avec communes, EPCI et syndicats, lorsqu'elles sont approuvées												
	Appui technique à la rédaction des protocoles de surveillance des ouvrages												
	Réaliser l'entretien régulier des ouvrages												
	Réaliser l'entretien régulier du lit de la Loire et sensibiliser à l'intérêt de réaliser l'entretien												